

Province de Québec
Municipalité d'Amherst
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 9 janvier 2012

À la séance régulière du conseil de la municipalité du canton d'Amherst, tenue le 9^e jour du mois de janvier 2012, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	
Carole Martineau	Yves Duval

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Mme Denise Charlebois est absente, son absence est motivée.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

RÉFLEXION DU MOIS : Ma plus grande déception serait de ne pas avoir essayé. (Napoléon Bonaparte)

Monsieur le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée régulière du 9 janvier 2012

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Ratification de l'ordre du jour.
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 12 décembre 2011 et des séances extraordinaires du 20 décembre 2011.

Résolutions numéros 234-11 à 270-11 inclusivement.

- 4- Ratification des déboursés pour le mois de décembre 2011

Chèques fournisseurs numéros 110989 à 111132 inclusivement pour un montant de 576 425,76 \$; chèques salaires et rémunérations du conseil numéros 8897 à 9037 pour un montant de 57 633,09 \$.

- 5- Correspondance.

- 6- Administration générale

- a) Mutuelle des Municipalités du Québec, dépôt du bulletin annuel des membres
- b) Dépôt du rapport sommaire des permis de construction pour l'année 2011
- c) FADOQ région des Laurentides, dépôt du rapport annuel et demande de renouvellement de l'adhésion

- d) Sentiers QUAD sur les chemins municipaux, suivi dossier
- e) Résolution autorisant l'achat de livres pour les deux bibliothèques
- f) Résolution pour l'octroi des subventions aux organismes sans but lucratif
- g) Impact du projet de Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux
- h) Districts électoraux, avis de motion projet de règlement divisant le territoire de la Municipalité en districts électoraux

7- Sécurité publique

- a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
- b) Suivi des dossiers
- c) Résolution autorisant la disposition du camion incendie Ford LTC 1982

8- Voirie municipale

9- Hygiène du milieu.

10- Urbanisme et mise en valeur du territoire

- a) Dépôt et suivi du CCU du 9 décembre 2011
- b) Dérogation mineure du 12 août 2008
- c) Avis de motion et dispense de lecture, règlement régissant les conditions d'accès avec embarcations sur certains plans d'eau de la Municipalité

11- Loisirs et culture

12- Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de questions

15- Levée de la séance

RÉS 01-12 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

7- d) Engagement de Guillaume Gagnon, pompier volontaire

13- a) Résolution pour discussions avec le maire de La Minerve

Adoptée à la majorité.

RÉS 02-12 : PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture des procès verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2011 et des séances extraordinaires du 20 décembre 2011, les membres du conseil les ayant reçus au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que les procès-verbaux du 12 et du 20 décembre 2011 soient adoptés tels que rédigés.

Résolutions numéros 234-11 à 270-11 inclusivement.

Adoptée à la majorité.

RÉS 03-12 : DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2011

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les déboursés du mois de décembre 2011 : chèques fournisseurs numéros 110989 à 111132 pour un montant de 576 425,76 \$; chèques salaires et rémunérations du conseil numéros 8897 à 9037 pour un montant de 57 633,09 \$.

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à la majorité.

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX, DEMANDE DE PERMIS

Suite à une cession, une demande de permis d'exploitation a été faite à la Régie des alcools, des courses et des jeux par Hôtel Villa Mont-tremblant au 211 rue Amherst. Le conseil ne s'oppose pas à la délivrance dudit permis.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE », ATTEINTE DU NIVEAU 2

Par ses bonnes habitudes de recyclage et de récupération, l'administration de la Municipalité a atteint le niveau 2 du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE de la société d'État Recyc-Québec.

RAPPORT DES INSTALLATION D'INTERNET PAR XPLORNET

Près de 68 installations d'internet ont été réalisées dans le cadre du programme Communautés rurales branchées. Les installations avec le nouveau satellite se feront du 17 janvier au 14 février.

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, BULLETIN ANNUEL

Un bulletin montrant l'historique de la municipalité en matière de couverture d'assurances par la MMQ depuis 2004 est disponible au bureau municipal. La MRC des Laurentides travaille présentement à compiler pour toutes ses municipalités leur degré d'atteinte des mesures prévues à leur plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies. Une fois le calendrier complété, la municipalité pourra bénéficier de l'exonération prévue à la Loi sur la sécurité incendie.

RAPPORT SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION POUR 2011

Au cours de l'année 2011, 157 permis de construction ont été émis dont 18 pour des constructions résidentielles. Même si le nombre est moindre qu'en 2010, l'évaluation totale des nouveaux bâtiments est sensiblement le même.

RÉS 04-12: RENOUVELLEMENT AU RÉSEAU FADOQ DES LAURENTIDES

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

QUE la municipalité renouvelle son affiliation au réseau FADOQ des Laurentides pour l'année 2012 au coût de 125 \$.

De demander à la FADOQ de ne lui envoyer dorénavant que l'avis de cotisation puisque le Conseil considère exagérée et trop coûteuse toute la documentation distribuée aux membres, laquelle peut facilement être consultée sur internet.

Adoptée à la majorité.

RÉS 05-12 : ABROGATION DE LA RÉOLUTION 232-10 AUTORISANT LE CLUB QUAD IROQUOIS DE CIRCULER SUR UNE PARTIE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant les nouvelles dispositions de la Loi sur les véhicules hors route ;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le Conseil abroge à toutes fins que de droit la résolution numéro 232-10 qui autorisait le club Quad Iroquois à circuler sur une partie des chemins municipaux.

Adoptée à la majorité.

RÉS 06-12 : RÉVISION DE L'ENTENTE AVEC LE CLUB QUAD IROQUOIS

Considérant qu'à la suite de l'abrogation de la résolution numéro 232-10, il y a lieu de revoir l'entente avec le Club Quad Iroquois sur la circulation des véhicules hors route ;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

De reprendre, sur une nouvelle base, les discussions avec le Club Quad Iroquois.

Adoptée à la majorité.

RÉS 07-12: ACHAT DE LIVRES POUR LES BIBLIOTHÈQUES,
AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Qu'un montant de 1 000 \$ soit alloué à chacune des deux bibliothèques pour l'achat de livres ou autres biens culturels en 2012.

Adoptée à la majorité.

RÉS 08-12: OCTROI DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES SANS BUT
LUCRATIF EN 2012

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil autorise le versement des subventions suivantes aux organismes sans but lucratif s'ils en font la demande en 2012 et rencontrent les conditions du règlement numéro 459-10 :

Polyvalente Curé-Mercure	100 \$
Prévoyance envers les aînés	100 \$
Fondation médicale des Laurentides	100 \$
Fondation Palliaccio des Sommets	150 \$
Centre de prévention du suicide Le Faubourg	100 \$
Association Clair-Soleil	50 \$
L'Ombre-Elle	50 \$
L'Étincelle d'Amherst	300 \$
Fabrique de la paroisse St-Jean de Brébeuf	200 \$
Club Richelieu S.Q. La Ripousse	200 \$
Association des pompiers volontaires d'Amherst	200 \$
Les Loisirs de Saint-Rémi	750 \$
Comité revitalisation Saint-Rémi	5 000 \$

Adoptée à la majorité.

IMPACT DU PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA PROTECTION
SANITAIRE DES ANIMAUX

Les nouvelles dispositions de la Loi sur la protection sanitaire des animaux feront augmenter les frais du service pour le contrôle des animaux errants entre 25% et 33 %.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

M. le conseiller Ronald Robitaille donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement divisant le territoire de la municipalité en districts électoraux.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois de décembre 2011, il y a eu 11 interventions des premiers répondants, une de désincarcération et deux alarmes incendie.

SERVICE D'INCENDIE, SUIVI DES DOSSIERS

Les travaux d'agrandissement du poste d'incendie de Vendée sont presque terminés. En ce qui concerne l'achat du camion-citerne usagé, des validations juridiques sont présentement en cours avant de procéder à l'octroi du contrat.

RÉS 09-12 : RÉSOLUTION AUTORISANT LA DISPOSITION DU CAMION INCENDIE FORD LTC 1982

Considérant que le camion incendie Ford LTC1982 est sous l'effet d'une interdiction de circuler sur les chemins publics ;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le directeur général soit autorisé à demander des soumissions pour la vente du véhicule. Que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune soumission reçue.

Adoptée à la majorité.

RÉS 10-12 : ENGAGEMENT DE GUILLAUME GAGNON, POMPIER VOLONTAIRE

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que M. Guillaume Gagnon soit soumis à une période de probation de 6 mois pendant laquelle il sera autorisé à participer aux pratiques et couvert par les assurances de la municipalité à titre de pompier volontaire.

Adoptée à la majorité.

RÉS 11-12 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE DOMAINE R. MONETTE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM06-2011 déposée par Domaine R. Monette concernant le 1784 Impasse des Rapides afin d'autoriser la construction d'un chalet d'une superficie de 24,53 mètres carrés au lieu de 50 m.c. sur un terrain ayant une superficie de 580,6 m.c.;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le Conseil que la demande devrait être acceptée avec certaines conditions, la parole est donnée à toute personne concernée qui désire se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Après délibérations du Conseil,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

QUE le Conseil accorde la dérogation mineure DM06-2011 aux conditions ci-après énoncées :

- Que la roulotte existante soit enlevée
- Qu'aucune autre dérogation mineure ne soit accordée pour cette propriété
- Seule la construction d'un chalet est acceptée et les marges minimales exigées doivent être respectées.

Adoptée à la majorité.

RÉS 12-12 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE JEAN-LUC LATULIPPE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM07-2011 présentée par M. Jean-Luc Latulippe concernant le 1977 chemin du Lac-Cameron et qui consiste à autoriser un agrandissement du bâtiment principal avec fondation coulée de 11 pi. 10 po. X 20 pi, à 1,5 mètre de la ligne latérale au lieu de 3 mètres .

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le Conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Après délibérations du Conseil,

Il est proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la demande de dérogation mineure DM07-2011 soit accordée.

Adoptée à la majorité.

RÉS 13-12 : DÉROGATION MINEURE DM06-08

Considérant qu'une dérogation mineure portant le numéro DM06-08 a été accordée le 12 août 2008 autorisant la reconstruction d'une résidence au 975 chemin du Lac-de-la-Sucrerie après la démolition de l'ancien bâtiment ;

Considérant que le bâtiment existant a été démoli sans qu'aucune demande de permis de construction n'ait été faite par la suite ;

Considérant qu'après consultation de Me Denis Dubé, procureur de la Municipalité, la dérogation mineure DM06-2008 est devenue caduque puisque les propriétaires n'ont pas utilisé leur droit depuis plus de trois ans;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que, la dérogation mineure DM06-08 n'étant plus valide, les propriétaires doivent présenter une nouvelle demande accompagnée d'une demande de permis de construction.

Adoptée à la majorité.

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE D'UN RÈGLEMENT RÉGISSANT LES CONDITIONS D'ACCÈS AVEC EMBARCATIONS SUR CERTAINS PLANS D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la conseillère Carole Martineau donne avis de motion, accompagné d'une dispense de lecture, de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement régissant les conditions d'accès avec embarcations sur certains plans d'eau de la Municipalité.

RÉS 14-12 : RÉSOLUTION AUTORISANT DES DISCUSSIONS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE CONCERNANT LE PARTAGE DU TERRITOIRE

Considérant que le service des premiers répondants de la Municipalité doit intervenir régulièrement sur le territoire de La Minerve, dans la Réserve faunique Papineau-Labelle;

Considérant que la coupe forestière effectuée sur ce territoire transite par la Municipalité d'Amherst ;

Considérant que la Municipalité est souvent interpellée pour intervenir sur le territoire de La Minerve à proximité d'Amherst ;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le maire, M. Bernard Lapointe, soit autorisé à discuter avec les autorités de La Minerve de la faisabilité d'un nouveau partage du territoire dans ce secteur.

Adoptée à la majorité.

RÉS 15-12 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que la séance soit levée.

Adoptée à la majorité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj. et dga